



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 29 novembre 2022

Présents : J. FARCY, V. LECOMTE, D. BALAVOINE, S. DUHEN, P. BUTEUX, M. CAGNARD, C. DAMAGNEZ, AM. BECHET, L. NIVELLE, Y. MONIN, M-L. SAVREUX, H. LEVE.

Absents excusés : J. MARTIN ayant donné pouvoir à Y. MONIN.

Monsieur le maire indique que L. JOSSE et L. BALESSENT seront en retard.

Secrétaire de séance : aucun secrétaire de séance n'est nommé

Le PV du conseil municipal du 6 septembre dernier n'a pas été approuvé, il n'a même pas été abordé.

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

- Convention AMEVA (organisme financé par le Département avec pour mission assistance et délégataire de bien)
- Domaine public avec un minimum de 15€
- Désigner référent SDIS

Ordre du jour :

1- Assainissement – Etude de diagnostic du système :

Besoin de l'aval du conseil pour lancer la consultation. Le diagnostic du système et des réseaux doit être réalisé tous les 10 ans. La dépense sera passée en investissement. Le diagnostic pourra être suivi de travaux pour récupérer la TVA. Le diagnostic est obligatoire.

Adopté à l'unanimité

2- Rue de la Ferté 3T5 :

Suite aux contrôles des ouvrages d'art (ponts), des panneaux d'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3 tonnes 5 ont été installés ce jour rue de la Ferté.

Des travaux sont préconisés pas avant 3 à 5 ans sur les chaussées comportant ce type d'ouvrage.

Le pont se trouve sur une route communautaire. Le maire espère que les travaux soient pris en charge par la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (CCPM). Les bus ne passent déjà plus.

Monsieur le Maire indique que cette interdiction est également valable pour les agriculteurs et précise qu'en cas de passage c'est à leurs risques et périls.

Madame Valérie LECOMTE (SRA) demande si tout le financement sera pris en charge par la CCPM.

Monsieur le maire lui répond que normalement oui. Il ajoute qu'il a demandé à Monsieur DAMAGNEZ un devis pour refaire les joints de brique sur la passerelle rue de Friaucourt.

Madame Maryse CAGNARD demande des précisions sur l'état du pont rue notre dame.
Monsieur Le Maire de répondre que son état est convenable car des travaux avaient été effectués plus récemment.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de L. BALESSENT à 18h05.

3- Terrain multisport couvert – Autorisation à signer les conventions de partenariat :

Le maire demande l'autorisation au conseil pour signer les différentes conventions relatives au futur terrain multi-sport avec le football, la CCPM (école) également pour les périodes de petites et grandes vacances scolaires lorsque sont accueillis les centres de loisirs.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande un éclaircissement sur la totalité du financement et les pourcentages subventionnés lors du conseil précédent. Monsieur le maire refait le calcul en expliquant qu'il faut ôter la TVA du montant global.

Concernant le diagnostic relatif au beffroi, la DRAC a diligentié un nouvel architecte pour avoir un nouveau devis.

Madame LECOMTE (SRA) demande s'il y a une étude liée au coût de maintenance du futur terrain et des équipements.

Monsieur le maire indique qu'il y a les assurances qui peuvent prendre en charge, que le terrain est garanti 5 ans.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire revient sur le 1^{er} point, Assainissement et indique qu'il y a un devis de la société VERDI pour un montant de 55 175€.

50% sont financés par l'Agence de l'eau

29 087,50€ de part communale. La délibération est prise aujourd'hui mais la dépense apparaîtra dans le budget 2023 (eau et assainissement).

4- Adressage – La Poste :

La fibre devrait arriver dans la commune d'ici un an, il faut donc répertorier les habitations. La Poste est sollicitée pour faire les adressages et va passer dans les habitations (attestation sera délivrée aux agents de la poste par la mairie pour se présenter auprès des habitants). Les rues ne devraient pas changer de nom. Ceci est réalisé dans un but de géolocalisation et de passage de la fibre.

Les agents devraient commencer à passer d'ici la fin de l'année et ce pendant 7 mois pour que cela se mette en place. Cela concerne 550 foyers. Le coût de l'opération est de 3 666,70€ TTC.

Madame LECOMTE (SRA) demande si la rue de Gorenflos va changer de nom, car il y a parfois un imbroglio administratif du fait qu'avant elle s'appelait rue de Friedrichstal. Monsieur le maire d'indiquer que cette rue ne changerait pas de nom.

Arrivée de L. JOSSE à 18h20 qui s'excuse de son retard, retenue par un conseil de classe.

Adopté à l'unanimité

5- Dispositif recueil signalement des agents – Convention CDG :

Monsieur le maire indique qu'une convention est à signer avec le Centre de Gestion (CDG). Il explique que dans le cadre de l'entretien annuel, les agents peuvent demander à avoir recours à un psychologue, demander un suivi s'ils étaient concernés par des atteintes dans le cadre de leurs missions. Il n'y a pas de coût supplémentaire pour la commune. Ce dispositif sert uniquement quand les agents souhaitent un bilan.

Adopté à l'unanimité

6- Friterie – occupation domaine public :

Une demande a été faite pour occuper l'espace public pour une friterie ambulante (food truck). Proposition a été faite de s'installer square du 8 mai 1945. Cependant il faut une borne ENEDIS. Il a été indiqué au futur occupant que l'emplacement ne serait pas payant la première année.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande à partir de quand ce camion s'installerait. Monsieur le maire d'indiquer à partir du mois de mai puis juin, juillet et Août. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande si l'installation serait quotidienne, monsieur le maire de répondre à l'affirmative.

Madame LECOMTE (SRA) demande si c'est quelqu'un de la commune qui va s'installer. Monsieur le maire de répondre à la négative et d'indiquer qu'il s'agit de quelqu'un d'extérieur à la commune, qu'il s'appelle Monsieur BETFORT. Madame CAGNARD demande s'il souhaite installer une terrasse, Monsieur le maire de répondre qu'il a fait une étude de marché, qu'il s'est renseigné auprès du bureau d'informations touristiques.

2 votes contre (D. BALAVOINE, V. LECOMTE vos élus SRA) - 13 pour

7- Extinction partielle de l'éclairage public – modification des horaires :

Monsieur le maire indique qu'il a mis sur le site internet de la commune les résultats du sondage relatif à l'éclairage public : 290 réponses dont 6 qui donnaient d'autres horaires.

L'éclairage public sera donc éteint entre 22h30 et 6h30.

Plusieurs demandes ont été faites pour que l'éclairage débute à 6h30, notamment du fait des élèves qui prennent le bus.

Adopté à l'unanimité

8- Domaine public :

Délibération à prendre pour la taxe sur l'occupation du domaine public. (Montant de 15€)

Adopté à l'unanimité

9- Référent SDIS :

Proposition est faite de nommer J. FARCY.

Adopté à l'unanimité

10- Informations diverses :

- Les portes de la salle des fêtes sont à changer elles ne se ferment plus qu'avec des cadenas. Un devis a été demandé à Profil Glaces.
- Une réunion avec EDF et ENEDIS a indiqué qu'il y aurait sûrement un délestage sur le réseau courant janvier d'une durée de 2 heures maximum (entre 8h et 10 h – à confirmer). Monsieur FARCY indique qu'il faut faire remonter les personnes dont on a la connaissance et qui seraient appareillées. **MADAME LECOMTE (SRA)** indique qu'il y a d'autres personnes qui pourraient être impactées, notamment les personnes qui bénéficient de la télé alarme, des personnes qui seraient en télétravail, car plus de WIFI, entre autres.
- Suite à l'enquête diligentée par l'opérateur SOLIHA, il s'avère que plusieurs logements de la commune seraient énergivores. Des permanences devraient être créées pour venir en aides aux personnes concernées concernant le montage des dossiers.
- Le marché de Noël de l'école se tiendra le mardi 13 décembre de 17h30 à 19h30.
- Ouverture d'un cabinet ophtalmologique sur la zone de Vauchelles-Les-Quesnoy.
- Le 20 décembre se tiendra un concert de Noël dans l'abbatiale organisé par le Département.
- Une plateforme de repos et d'accompagnement pour les aidants familiaux (subventionnée par l'ARS) devrait s'installer sur la commune sur le parking de la mairie. Madame SAVREUX demande dans quel but et si les gens en sont informés, le maire de lui répondre afin de trouver une solution pour les soulager et que la plateforme arrive le 30 novembre.
- L'ancienne employée d'Intermarché, Blandine CAUMARTIN, s'installe comme fleuriste. Elle a l'autorisation d'être sur la place et y est le samedi matin. Il y a normalement un accord pour s'installer dans la charcuterie, mais la chambre froide étant toujours présente, l'installation est retardée.
- Monsieur le maire a reçu madame la Sous-Préfète, Christine ROYER.
- Le 9 décembre aura lieu l'animation de Noël à la maison de retraite.
- Monsieur le maire répond à **Monsieur BALAVOINE (SRA)** sur la question posée au précédent conseil à savoir s'il tous les adhérents de la raquette centuloise étaient de la commune et indique le nombre d'adhérents : 62 adhérents dont 41 de la commune. Il précise que l'association n'a jamais demandé de subvention.
- Monsieur le maire précise que Mr RAMON est le nouveau président de l'association la raquette Centuloise et remplace ainsi Mr BUTEUX.

11- Questions diverses :

- **Madame SAVREUX** demande ce qu'il en est de la propriété de Madame SELLIER car elle est mise en vente. Monsieur le maire d'indiquer que l'OPSOM avait fait une proposition qui semble correcte.

- **Madame CAGNARD** indique avoir assisté à des réunions à Crécy en Ponthieu rassemblant des commerçants et artisans afin de redynamiser les centres bourgs grâce au programme petites villes de demain. 800 convocations ont été adressées, pour autant les participants diminuaient au fur et à mesure des réunions pour n'être plus que 8 à la toute dernière.
- **Madame SAVREUX** demande si les personnes sont au courant des chèques d'aide mis en place par le Département. Monsieur le maire d'indiquer ne pas savoir, qu'ils peuvent appeler une assistante sociale.
- **Monsieur le maire** indique qu'il a reçu du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées une brochure sur le Ponthieu Marquenterre consultable en mairie.
- **Monsieur BUTEUX** demande ce qu'il en est des fissures dans la salle des sports. Monsieur le maire indique qu'ont été posées des croix de Saint André ainsi qu'une isolation.
- Il indique également que la commune est toujours en procès et dans l'attente de pouvoir récupérer l'argent investi pour les travaux.
- **Madame CAGNARD** demande ce qu'il va advenir du beffroi par rapport au Bureau d'Information Touristique (BIT) qui partirait au Centre culturel. Monsieur le maire indique que depuis plusieurs années un rapprochement est souhaité.
Une intégration favorable est envisagée avec le Département, donc au centre culturel, mais cela a un coût. Actuellement les horaires des deux entités ne correspondent pas. Le BIT est fermé le lundi et mardi, le centre culturel est fermé le samedi et dimanche. Le projet serait que le lundi soit fermé pour tout le monde et que ce soit ouvert tous les autres jours. L'hiver ce serait ouvert du mardi au vendredi soir. Monsieur LEVE ajoute que suite aux réunions le BIT devrait être au centre culturel dès le 1^{er} avril et serait ouvert les week-ends. Le but est de recenser toutes les associations qui vendent des choses afin de les répertorier et d'éditer une plaquette. Monsieur le maire indique que la CCPM a une régie publique.
Il ajoute que le matériel qui s'y trouve (ancienne exposition permanente du musée) serait en partie récupéré pour créer une exposition au beffroi ; le Département n'est pas contre.
- **Madame SAVREUX** demande quand se déroule l'arbre de Noël. Monsieur le maire d'indiquer le 10 décembre.
- **Monsieur le maire** indique qu'il y aura des vœux début janvier, si la situation COVID le permet.
- **Madame SAVREUX** demande si la remise des colis aura bien lieu à la salle des fêtes. Monsieur le maire indique que oui, en date du 16 décembre, les aînés se réunissant dans la salle multifonction cet après-midi-là.
- **Monsieur DAMAGNEZ** demande s'il est possible d'installer une rampe à l'extérieur de la salle, à côté de la porte donnant sur la cour. Monsieur le maire indique qu'il doit en avoir et que cela ne devrait pas poser de problème. Sauf qu'il est en manque d'agent technique dans la mesure où le responsable des agents est en arrêt et doit se faire opérer de la main, qu'un second part à la retraite et qu'un troisième, qui va se marier, a droit à des jours pour ce motif et qu'il sera également absent car, il doit suivre une semaine d'intégration. Ce sera fait quand quelqu'un sera disponible.

- **Madame LECOMTE (SRA)** indique que s'est tenue en date du 28 octobre dernier l'évaluation annuelle du Centre de Première Intervention (CPI – Caserne des pompiers). Elle indique que Monsieur BALAVOINE et elle-même faisant partie de la commission des pompiers, auraient dû recevoir une convocation. Monsieur le maire d'indiquer, qu'effectivement c'est une erreur de la secrétaire, que faisant partie de cette commission la convocation est bien obligatoire, qu'elle aurait dû être adressée. **Madame LECOMTE (SRA)**, d'ajouter qu'heureusement que son conjoint est pompier car elle a pu avoir l'information de cette évaluation grâce à la diffusion de cette information via un groupe sur un réseau social propre aux pompiers de Saint-Riquier. Elle en a donc informé **Monsieur BALAVOINE (SRA)** afin qu'il puisse également être présent. **Madame LECOMTE (SRA)** interroge Monsieur le maire quant à la « disparition » d'une motopompe qui était dans l'atelier communal. **Monsieur le maire** indique qu'il a demandé plusieurs fois à Monsieur CHIVOT de débarrasser la motopompe, mais qu'aucun acte ne s'en est suivi. Malgré son email et coup de téléphone en octobre dernier il n'a pas reçu de réponse.

Monsieur le Maire précise que la motopompe est la propriété de la commune et donc de ce fait il est en droit de faire ce qu'il souhaite.

- **Monsieur le maire** a donc pris l'attache d'un musée en Seine Maritime, qui n'a pas donné suite pour acheter l'objet ou même venir le récupérer. Il a donc décidé, en octobre, de jeter la motopompe à la ferraille. **Madame LECOMTE (SRA)** demande si elle a été donnée ou vendue. Monsieur le maire de répondre : « *donnée* ».

Mme Lecomte précise que des raccords et aspirateurs présents dans cette motopompe étaient encore utilisés.

Monsieur le maire indique que de toute façon c'est une affaire réglée et précise qu'il ne s'appelle pas Monsieur CHIVOT en ajoutant « *qu'il stocke chez lui des cochonneries mais pas à la Mairie* ».

- Il ajoute qu'il reste encore quelques tuyaux qui traînent et qui vont également être jetés.
 - **Madame LECOMTE (SRA)** indique également la perte de salaire subie par les pompiers volontaires (PV) lorsqu'ils suivent des formations. Elle explique que pour pouvoir suivre ces formations, la plupart du temps, les PV prennent des congés sans solde et ne sont donc pas rémunérés par leur employeur. Devant cette perte, elle demande si la commune peut prendre en charge cette perte de salaire. La réponse de Monsieur le maire est négative. Il explique que n'ayant pas le planning des manœuvres, alors que la commune règle environ 3 000 € aux pompiers, dans le cadre des manœuvres obligatoires, il ne prendrait pas en charge cette perte de salaire. **Madame LECOMTE (SRA)** demande s'il est possible de mettre ce point au vote. Monsieur le maire dit que le conseil va voter. Monsieur FARCY d'ajouter que si les PV étaient en double affectation, cela permettrait que la perte de salaire soit prise en charge par le Département. **Madame LECOMTE (SRA)** indique que les PV exercent déjà sur leur temps libre, qu'il est difficile, en plus, de perdre une partie de leur salaire. Monsieur le maire indique que la caserne a coûté 300 000 € et qu'elle n'est pas finie de payer. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande qu'un geste soit fait au moins sous forme de forfait, même si la commune ne paye pas intégralement la perte de salaire pour compenser celle-ci. **Madame LECOMTE (SRA)** fait remarquer que des communes plus petites (environ 300 habitants) se battent pour garder les pompiers au sein de leur village et qu'il serait dommage, pour une commune de 1 200 habitants qu'aucun effort ne soit fait par la commune pour les pompiers.
 - **Monsieur FARCY** : « *ils n'ont qu'à prendre des RTT.* »
 - **Mr Nivelles** s'interroge en indiquant : cela a coûté 300 000€ et nous avons que cela comme pompiers !
- Monsieur le Maire** doute que le SDIS soit content d'avoir des Pompiers.

Monsieur le maire demande au conseil de voter : « *qui est pour payer la perte de salaire des PV* » :

Mise au vote : 2 pour (V. LECOMTE, D. BALAVOINE), 3 absentions (L. JOSSE, M. CAGNARD, ML. SAVREUX), 10 contre (Y MONIN + procuration J. MARTIN, J. FARCY, S. DUHEN, P. BUTEUX, C. DAMAGNEZ, AM. BECHET, L. NIVELLE, H. LEVE, L. BALESSENT).

- **Madame LECOMTE (SRA)** demande ce qu'il en est de la publication des actes et de la tenue des registres sur le site de la mairie. Elle explique que c'est une obligation depuis le 1^{er} juillet 2022. Le choix était possible de ne pas les publier si une délibération avait été prise avant juillet, mais comme rien n'a été énoncé en conseil, rendre public les délibérations et actes pris en conseil municipal sur le site de la mairie est devenu une obligation. Monsieur le maire indique qu'il n'est pas au courant et n'a pas reçu de rappel à l'ordre donc tout va bien.
- **Monsieur le maire** indique, en réponse à **Monsieur BALAVOINE (SRA)** lors du dernier conseil, qu'il a rencontré le Président de la chasse et lui indique de se mêler de ce qui lui regarde au sujet de la disparition de la bâche de barnum que l'association de chasse avait stockée au bâtiment des associations.

Monsieur le Maire précise que « *Monsieur LOUCHART ne vous a jamais diligenté pour parler de cette bâche donc arrêtez de m'emmerder avec vos questions à la con* ».

Monsieur BALAVOINE (SRA) rétorque qu'il n'a qu'à le traiter de menteur.

Le maire ne souhaitant plus répondre à aucune question décide de clôturer la séance à 19 h 15.

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 07 décembre 2022